



*DISTRICT AISNE DE FOOTBALL*

**Commission d'Appel « Affaires Générales »  
Du mercredi 25 septembre 2024**

**Président** : MR BECRET Jean Marie

**Membres** : MM. COUSIN Gilles, FRELING Eric et PESIN Paul

**1) Appel de l'AS Seraucourt à une décision de la commission juridique du 19 septembre 2024 concernant la rencontre AS Seraucourt – Boue Etreux du 15 septembre 2024 en challenge Jean Marie Froment.**

*Décision de la commission juridique :*

*« Après examen du dossier,*

*• Vu le procès-verbal de la Commission du Statut de l'Arbitrage en date du 24 Juin 2024 qui stipule que le club de l'AS SERAUCOURT est en 5ème année d'infraction avec le statut de l'arbitrage, et que, de ce fait, il ne peut aligner aucun joueur muté pour la saison 2024/2025.*

*• Constate la participation de 4 joueurs mutés pour aucun autorisé lors de la rencontre du 15 septembre 2024 contre BOUE ETREUX,*

*Décide :*

*• De donner match perdu à l'AS SERAUCOURT pour qualifier la NES BOUE ETREUX 2 sur le score de 3 buts à 0*

*• Rembourse la NES BOUE ETREUX et porte les droits au compte du club fautif : AS SERAUCOURT »*

**La commission :**

Après étude du dossier et des pièces justificatives transmises par le club de l'AS Seraucourt démontrant que le club est bien en règle avec le statut de l'arbitrage pour la saison 2023-2024.

Considérant que l'arbitre du club au regard de son indisponibilité à la suite d'une clavicule cassée était dans l'incapacité d'arbitrer pendant une durée de 5 semaines, justificatif médical à l'appui.

La commission infirme la décision de la commission juridique 19 septembre 2024.

Prise en compte du résultat sur le terrain : victoire de l'AS Seraucourt 2 à 0 face à Boue Etreux. AS Seraucourt qualifié pour le prochain tour du challenge Jean Marie Froment.

Le club de l'AS Seraucourt ne doit plus figurer sur la liste des clubs en infraction au 1<sup>er</sup> juin 2024.

Les frais de dossier de 50 € sont portés au compte de l'AS Seraucourt.

La présente décision peut être frappée d'appel auprès de la commission régionale d'appel affaires générales de la Ligue de Football des Hauts de France : mail llavoisier@lhf.fff.fr dans un délai de 7 jours à compter de sa publication sur le site officiel du District Aisne de Football.

**Le Président : Jean Marie BECRET**

**Le Secrétaire : Eric FRELING**